

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	5
Votants	41



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 070

Séance du 1^{er} juin 2022

Travaux de rénovation énergétique et certificats d'économies d'énergie

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin 2022 à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de 37, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 mai 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BAUCULAT Annick ; DEBAENST Catherine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; MOINE Michel ; ROGER Thierry (arrivé à 19H20 pour le point 8) ; ROUGIER Bernard ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe (départ à 19H40 après le point 7 et donne pouvoir à A DETOLLE) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; LHERITIER Laurent ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline à Michel MOINE ; HAGENBACH Nadine à Michel MOINE ; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie ; A partir de 19H40 ESTERELLAS Philippe à DETOLLE Alain

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BASCULAT Annick ; BOUQUET Benjamin ; MERIGOT Pascal ; LABOURIER Dominique ; FOUGERON Roger

Rappel du contexte :

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est propriétaire, affectataire ou locataire de 30 bâtiments hors logements locatifs.

Des travaux sont nécessaires sur l'ensemble des bâtiments. Cependant eu égard aux difficultés financières de la Collectivité, de nombreux chantiers de travaux sont en attente, pourtant et notamment en matière énergétique, les travaux à réaliser pourraient permettre des économies.

Objet de la demande :

Il s'agit d'approuver la démarche de recherche de financements par Certificats d'Économies d'Énergie en vue de financer certains travaux nécessaires, notamment pour le Centre Aquasud pour lequel le chiffrage est plus conséquent.

Pour rappel, dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), les collectivités territoriales souhaitant réaliser des travaux d'économies d'énergie tels que la rénovation énergétique de bâtiments publics, le raccordement à un réseau de chaleur ou la rénovation de l'éclairage public, peuvent bénéficier d'aides au financement.

Les travaux envisagés dans cette opération concernent l'isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire existant.

La Société Rhône Service propose l'intervention sur les bâtiments suivants :

Centre Aquasud :	17 301,48 € TTC
Siège à Aubusson :	1095,64 € TTC
Médiathèque de Felletin :	854,84 € TTC
Office de Tourisme :	373,24 € TTC

L'ensemble de ces prestations sont entièrement couvertes par les prime CEE au vu des simulations faites auprès de Capital Energy. Ainsi, la Communauté de Communes n'aura pas à payer les factures correspondantes.

Par ailleurs, l'entreprise propose 112 dalles led 60*60 offertes qui pourront également réduire la consommation électrique.

Éléments d'appréciation :

Dans le cadre du dispositif des primes CEE, chaque entreprise propose des prestations différentes, c'est pourquoi un autre devis n'a pas été sollicité. De plus, les prestations proposées sont limitées dans le temps, c'est pourquoi il est conseillé d'accepter cette proposition.

Le Conseil Communautaire décide :

- De VALIDER l'offre de la Société Rhône Services pour la réalisation de l'opération d'isolation de réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire de divers bâtiments pour un montant total de 19 625,20 € TTC
- De SOLLICITER le financement de ces travaux à 100% via les primes de Certificats d'Économies d'Énergie.

CONTRE : 0

POUR : 41

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 1^{er} juin 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

24 JUIN 2022

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,

Présidente

